

[Process Alimentaire](#) / [Emballage](#) / Eco-Emballages augmente son barème de 25 %

Emballage

## Eco-Emballages augmente son barème de 25 %

François Morel | 16 Novembre 2009 |



Suite aux décisions du Grenelle de l'Environnement, le gouvernement se mobilise pour obtenir l'intégration immédiate dans le cahier des charges d'Eco-Emballages de l'objectif de 75% d'emballages recyclés d'ici 2012. Ce qui exigera des efforts importants. Crédit : William Alix- SIPA Presse / Eco-Emballages

Les producteurs sont appelés à partir du 1er janvier à soutenir financièrement – davantage – l'accroissement des performances du recyclage. La contribution financière des industriels au recyclage des matériaux d'emballage augmentera donc de 25 %. En contrepartie, les collectivités locales s'engagent à rendre plus efficaces les systèmes de collecte et de tri. Il faut, paradoxalement, s'en réjouir. Car, c'est une hausse mécanique liée à l'amélioration des taux de recyclage des emballages ménagers en France. Des volumes plus élevés génèrent automatiquement des moyens et des dépenses plus importantes, indique Eco-Emballages. « *Le barème de contribution, resté inchangé depuis 2004, ne permet plus d'équilibrer les soutiens versés aux collectivités locales* ». L'augmentation de 25% décidée à partir de 2010 s'appliquera de façon homogène pour chaque matériau, sur la contribution au poids et sur celle à l'emballage.

**La responsabilité élargie du producteur**

Rappelons que le fondement de cette participation a été le rapport remis en 1992 par Jean Louis Beffa (Saint Gobain) et Antoine Riboud (Danone) au ministre de l'environnement de l'époque, Brice Lalonde, préconisant « la responsabilité élargie du producteur ». C'est-à-dire la nécessité pour les entreprises de prendre en charge la fin de vie de leurs emballages, au nom de la responsabilité sociétale et environnementale. La tâche est confiée, depuis cette date, à Eco-Emballages. L'éco-organisme français utilise ces fonds pour aider les collectivités locales à mettre en place les circuits de recyclage.

Et c'est un succès. En dix ans, de 1997 à 2007, le taux de recyclage des emballages ménagers a grimpé de 34 % (47 % de valorisation) à plus de 60 % (plus de 85%). Suite aux décisions du Grenelle de l'Environnement, le gouvernement se mobilise aujourd'hui pour obtenir l'intégration immédiate dans le cahier des charges d'Eco-Emballages de l'objectif de 75% d'emballages recyclés d'ici 2012. Ce qui exigera des efforts importants, les derniers mètres étant souvent les plus durs à gravir.

### **75% d'emballages recyclés d'ici 2012**

C'est pourquoi, outre la gestion du « Point vert », la prévention va devenir une des parts importantes de la mission d'Eco-Emballages, en incitant notamment les industriels à alléger les emballages. C'est ainsi que 450 formations à l'éco-conception ont été dispensées, qu'ont été créés les prix Ecotop en partenariat avec l'Esiec\* de Reims, que des diagnostics de 2 jours peuvent être réalisés dans les PME par des experts, et que des soutiens peuvent être apportés, d'une manière générale, pour orienter les actions des entreprises dans ce domaine.

\* *Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Emballage et Conditionnement*

- **A lire**

### **Dans la rubrique Emballage du numéro de décembre de Process Alimentaire**

**Les emballages sensibles soignent leur talon d'Achille.** On assiste aux prémices d'une guerre des matériaux : carton contre verre, verre contre plastique, caisses PP contre caisses PSE ... Process Alimentaire analyse le vrai du faux des arguments écologiques.

[Retour vers Emballage](#)

Processalimentaire.com - Editions du Boisbaudry  
13 Square du chêne Germain - CS 77711  
35577 Cesson-Sévigné CEDEX  
Tél : +33 2 99 32 21 21 - Fax : +33 2 99 32 89 20

Copyright © 2009 Editions du Boisbaudry